La jeunesse et la Société des Nations

Autor(en): **Pittet, Jeanne / Hamp, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 230

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-258800

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GENEVE. — 5 MARS 1926. QUATORZIEME ANNÉE. — N° 230.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 8.—
Le Numéro.... » 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES
12 insert. 24 insert.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, » 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Xe Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — La jeunesse et la Société des Nations: Jeanne PITTET. — Exposition suisse du Travail féminin: E. GD. — Lettre de Roumanie: A. C. — De-ci, de là... — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: A. LEUCH-REINECK.— Un peu de statistique, débits d'alcool et cafés sans alcool: J. GUEYBAUD.— Carrières féminines, la modiste: A. M. — Notre Bibliothèque: *Heureux qui voit les Dieux...* — Correspondance. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Variété, les Ligues de Bonté: Jeanne VUILLIOMENET. — Figures de femmes, Dame Louisa Aldrich-Blake: V. DELACHAUX.

Dixième Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(Paris, 30 mai - 6 juin 1926)

Les demandes de renseignements pratiques concernant le Congrès de Paris commençant à affluer, nous pensons utile de rappeler ici :

1. Que toute personne, membre ou non d'une Société affiliée directement ou indirectement à l'Alliance, peut participer au Congrès comme congressiste **(visitor)** *moyennant le payement d'une cotisation de 20 fr. français.*

2. Que toute inscription comme congressiste (demander si on le désire des formulaires à la Présidente de l'Association suisse, Mlle Emilie Gourd, Pregny, Genève) doit être adressée **jusqu'au 25 avril** *au siège de l'Alliance (11, Adam Street, Adelphi, Londres W. C. 2) et à partir de cette date au Bureau de l'Alliance, Hôtel Lutetia, 43, Bd. Raspail, Paris, mais que le payement de la cotisation de congressiste ne se fera qu'à Paris à partir du 26 mai.*

3. Que seule l'Association suisse pour le Suffrage féminin a le droit de nommer des délégués officiels au Congrès, dont nous publierons la liste dans notre prochain numéro, et dont l'inscription au Congrès se fera d'office par l'A.S.S.F.

4. Que pour les logements, les congressistes sont priés de s'adresser **au plus vite** *au président de la Société, la* **Bienvenue française,** *M. Fréd. Hébert, 18 bis, rue du Ranelagh, Paris, 16e, en lui indiquant exactement la durée du séjour, le quartier désiré et le prix de la chambre (depuis 25 fr.). Si la commande de la chambre est faite ferme, joindre à la lettre d'envoi 300 fr. français pour la garantie exigée par les hôteliers, somme qui sera déduite du payement de la facture de l'hôtel. (Ecrire très lisiblement son nom et son adresse ou joindre une carte de visite imprimée).*

La jeunesse et la Société des Nations

La Paix... Quelle importance ce mot a prise depuis 1914! Toutes les aspirations du monde tendent vers cette paix si ardemment désirée qui, comme l'horizon fuyant devant le navire, paraît reculer à mesure que le temps passe. Trop d'obstacles se dressent encore devant elle, et il est à craindre que les générations actuelles ne parviennent à l'établir! Mais ceux qui viendront après nous le pourront, et c'est eux qu'il faut préparer à cette grande tâche, en encourageant et en soutenant tout ce qui se fait dans ce but.

Dans tous les pays du monde, des organisations diverses travaillent à développer les relations internationales, et bien vite la Société des Nations a compris qu'elle devait se mettre à la tête du mouvement. C'est en 1923 que l'Assemblée, sentant toute l'importance qu'il y avait à intéresser les enfants et la jeunesse aux buts et à l'idéal de la Société des Nations, a adopté les deux résolutions suivantes:

I. L'Assemblée prie instamment les gouvernements des Etats membres de prendre des mesures afin de faire connaître aux enfants et à la jeunesse de leurs pays respectifs, là où cet enseignement n'est point donné, l'existence et les buts de la Société des Nations et les termes de son Pacte.

II. L'Assemblée, considérant l'importance d'encourager le contact entre les jeunesses internationales, invite les gouvernements des Etats membres de la Société des Nations à accorder toutes facilités possibles de voyage par terre et par mer:

a) aux groupements d'étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire;

b) aux groupements de Boy-Scouts et Girl Guides, appartenant à une association nationale affiliée de tout Etat membre de la Société, lorsque ces groupes se rendent sur le territoire d'un autre membre de la Société, ou traversent ce territoire.

En 1924, la Vme Assemblée put constater avec plaisir qu'un nombre considérable d'Etats avaient répondu favorablement au vœu formulé en vue de faciliter les voyages d'étudiants. Mais, désireuse de poursuivre l'œuvre si bien commencée, l'Assemblée a voté des résolutions priant les Etats de continuer et d'étendre les facilités accordées aux étudiants et aux professeurs désirant se rendre en pays étrangers dans un but scientifique.

Enfin, l'Assemblée a prié le Secrétariat de rechercher les moyens les plus propres à développer et à coordonner les efforts destinés à favoriser les relations entre les jeunes gens de différentes nationalités, ainsi qu'à donner à la jeunesse de tous les pays un enseignement sur les idéals de paix mondiale et

de solidarité, et de préparer un rapport sur ce sujet à la VIme Assemblée.

Le Secrétariat, pour se conformer à ces décisions, a préparé un rapport qui fut soumis à la VIme Assemblée, et pour lequel il a rassemblé, non seulement les renseignements fournis par les différents gouvernements, mais aussi ceux donnés par les principales associations internationales non officielles s'occupant de questions relatives à la jeunesse. Il a envoyé à tous les gouvernements des lettres-circulaires contenant les résolutions adoptées par les IVme et Vme Assemblées. Quelques gouvernements se sont contentés de répondre par un simple accusé de réception, mais la plupart ont donné dans leur réponse des détails sur la manière d'appliquer les résolutions dans leurs Etats.

Dès le début, la question générale avait été divisée en deux parties: 1° l'instruction; 2° l'encouragement aux relations.

Les dispositions adoptées par les gouvernements au sujet de l'enseignement se groupent sous trois rubriques spéciales: 1° *Rédaction de manuels spéciaux et de brochures concernant la Société des Nations et la coopération internationale*; 2° *Revision des manuels d'histoire en vue de leur adaptation aux idées modernes sur les relations internationales*; 3° *Lectures, conférences et cours spéciaux.*

La Belgique et le Japon ont envoyé au Secrétariat des rapports particulièrement détaillés sur la façon de réaliser chez eux l'enseignement sur la Société des Nations. Le document belge donne entre autres un projet de syllabus pour une leçon sur la Société des Nations dans l'enseignement primaire, puis un schéma pouvant servir de base pour l'organisation de cours d'enseignement moyen et normal sur la Société des Nations.

La réponse japonaise mentionne que, dans les écoles primaires, il a été introduit dans le livre de morale en usage, un chapitre intitulé: *Relations internationales*, qui traite de la Société des Nations.

Dans les écoles secondaires, fréquentées par des enfants des deux sexes, de 13 à 17 ans, les manuels de morale, d'histoire, et de géographie parlent de la Société des Nations. « Mais, dit le rapport japonais, dans les deux degrés d'enseignement, la part faite à la Société des Nations est encore trop petite en regard de son importance. Certains passages des manuels ne sont pas complètement dégagés du vieil esprit chauvin et beaucoup de maîtres n'ont pas les connaissances suffisantes pour faire des leçons intéressantes sur le sujet. » (Les remarques qui précèdent peuvent sans doute être appliquées à d'autres pays que le Japon.)

Cependant, dans les Universités impériales privées, l'enseignement approfondi sur la Société des Nations a pris un développement considérable, et l'intérêt manifesté pour cette question devient de plus en plus grand. Enfin, l'Association japonaise pour la Société des Nations, qui organise chaque année des cours de vacances pour donner au public japonais une connaissance plus approfondie de cette institution, ayant remarqué l'empressement mis à suivre ces cours, a décidé de les donner d'une façon plus fréquente et plus continue, afin d'établir comme une sorte d'Institut pour l'étude des questions internationales.

Au sujet des renseignements fournis par les gouvernements, le Secrétariat remarque dans son rapport que, si, dans presque tous les Etats, il est donné un enseignement positif concernant la Société des Nations, les méthodes d'enseignement varient beaucoup. Mais, au fond, cela importe peu, car ce n'est pas tant la formule employée qui compte, mais bien la façon de présenter à la jeunesse l'importance de la Société. Aussi, ne paraît-il pas que le moment soit encore venu de coordonner formellement les méthodes de l'enseignement sur la Société des Nations.

Les renseignements envoyés par les organisations non officielles concernent 1° *les ouvrages et publications diverses*; 2° *les expositions*; 3° *les diplômes et insignes*. Ces renseignements prouvent que ces organisations ne laissent passer aucune des occasions qui peuvent s'offrir à elles d'encourager chez les jeunes gens des sentiments amicaux envers les autres nations.

Encouragement des relations entre jeunes gens de nationalités différentes. Sur cette seconde partie de la question, le Secrétariat donne les indications suivantes au sujet des réponses fournies par les gouvernements.

Dans la plupart des pays où les chemins de fer sont la propriété de l'Etat, il est accordé aux étudiants, aux éclaireurs et aux autres jeunes gens voyageant par groupes, des réductions de 20 à 50 % sur les prix normaux. Des passeports collectifs sont accordés par l'Autriche, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Enfin, au sujet des échanges d'élèves et d'étudiants, plusieurs pays les pratiquent déjà, d'autres se déclarent prêts à les adopter, et il existe de nombreuses bourses de voyage.

Parmi les réponses envoyées par les organisations non officielles se trouve un memorandum de l'*American School Citizenship League*. Les Etats-Unis ne faisant pas partie de la Société des Nations, il est assez difficile de ce fait d'en enseigner les principes et l'œuvre dans les écoles. Les efforts de la Ligue se sont portés sur l'enseignement indirect, tandis que dans les cours sur l'histoire des Etats-Unis et dans les concours mondiaux de dissertations qu'elle organise, elle a introduit un enseignement direct sur la Société des Nations.

L'*American School Citizenship League* agit comme une sorte de Bureau central de l'activité des écoles et des collèges en fait de débats, de discours, etc., sur la paix internationale ou l'organisation internationale. La *League* est constamment appelée, par les services d'extension universitaires et les sociétés officielles de discussion, à prêter son concours dans la préparation de dissertations, de discussions et de discours.

Il est une autre direction dans laquelle l'*American School Citizenship League* développe son activité: c'est la *correspondance internationale* entre les enfants des Etats-Unis et ceux des autres pays. Bien qu'il ne soit fait aucune suggestion particulière au sujet de la nature de cette correspondance, on a constaté qu'une certaine quantité de ces lettres traite de la Société des Nations. Cette correspondance internationale développe dans l'esprit des élèves des idées qui sont les principes fondamentaux de la Société des Nations. On peut dire que cette correspondance est pratiquée par la plupart des organisations non officielles consultées par le Secrétariat. Parmi les organisations ayant répondu, nous mentionnerons: le Bureau international des Eclaireurs et des Eclaireuses, le Conseil International des Femmes, le Y. M. C. A., ainsi que l'Union Chrétienne mondiale des Jeunes Filles, l'Union internationale des Associations pour la Société des Nations, le Secrétariat international de la Jeunesse catholique, l'Union Universelle juive, etc., etc.

Dans la réponse envoyée par la Ligue des Croix-Rouge de la Jeunesse, on peut lire notamment ceci: « On s'est demandé parfois pourquoi la Croix-Rouge, fondée à l'origine pour secourir les blessés en temps de guerre, avait entrepris cette action systématique en vue de favoriser l'établissement de meilleures relations internationales. Il n'est pas nécessaire, toutefois, de réfléchir longuement pour s'apercevoir que cette forme d'activité découle naturellement de l'idéal poursuivi par la Croix-Rouge. Une organisation qui se consacre sincèrement à l'allégement de la souffrance humaine ne peut se contenter simplement de *soigner* les blessures qui auraient pu être *prévenues*. »

Ces paroles ne témoignent-elles pas d'un état d'esprit réjouissant? Et cette impression réconfortante est accentuée, lorsqu'on sait que le Document A. 10, qui contient le rapport du Secrétariat, est de tous ceux que possède la Section d'Information celui qui a été le plus demandé. Ceci prouve qu'il existe vraiment un fort courant pacifiste. Mais il ne suffit pas qu'il soit fort, il faut qu'il domine tous les autres, afin que la Société des Nations devienne vraiment une Union pacifique de tous les peuples et que la Paix ne soit pas un rêve, mais une réalité.

JEANNE PITTET.

La force d'une civilisation se voit au respect que ses institutions ont pour la femme.

PIERRE HAMP.